

Le guide de fonctionnement

Pour les entreprises



Sommaire

1. Adhésion : comment on entre dans le réseau	2
2. Qui a la possibilité d'utiliser les élefs ?	3
3. J'encaisse les élefs	3
4. J'écoule mes élefs	5
5. Je reconvertis mes élefs en euros	7
6. Je suis visible	7
7. Je souhaite être accompagné.e	8
8. Je souhaite rester informé.e	8
9. Je participe à la vie du Réseau de L'Élef	8

1. Adhésion : comment on entre dans le Réseau

Une monnaie locale regroupe des acteurs qui souhaitent relocaliser une économie de proximité et qui partagent des valeurs communes inscrites dans une charte. Pour entrer dans le réseau de l'Élef il est nécessaire de remplir un **dossier d'adhésion** comprenant la charte, de **régler sa cotisation annuelle** et de venir à **un comité d'accueil**.

L'association a choisi de mettre au centre du processus d'adhésion l'échange et la confiance. Il n'y a pas un cahier des charges mais un espace de rencontres où vous serez invité à présenter votre activité, c'est le comité d'accueil.

Il est constitué de personnes adhérentes à l'Élef (3), de professionnels déjà dans le réseau (2), de membres du conseil d'administration de la monnaie autrement (2), des collectivités (2) et il est ouvert à toutes autres personnes qui souhaitent participer mais sans droit de vote. Toutes ces personnes **sont tirées au sort** et sont considérées comme représentatives du réseau, le vote a lieu au 2/3. Cela veut dire que vous aurez certainement l'occasion d'être un jour de l'autre côté.

La démarche se veut inclusive et ouverte au plus grand nombre : il s'agit d'accepter tout professionnel qui s'engage dans une démarche à hauteur des ambitions du projet (cf la charte) et de ses moyens avec une attention à la cohérence des décisions précédentes.

L'adhésion vaut pour une année calendaire et sera reconduite avec le règlement de la cotisation.

2. Qui a la possibilité d'utiliser les élefs ?

Pour payer en élefs ou recevoir des élefs, il faut être adhérent.e à l'association La Monnaie Autrement, et de ce fait détenteur de la carte d'adhérent correspondante, ceci permettant d'adhérer au Réseau de l'Élef.

Cette carte, éditée par La Monnaie Autrement ou par les prestataires comptoirs de change pour le compte de La Monnaie Autrement, est nominative et valable pour l'année civile en cours. Les citoyens peuvent adhérer et se procurer des Elefs chez les professionnels du réseau qui ont choisi d'être comptoir d'échange.

3. J'encaisse les élefs

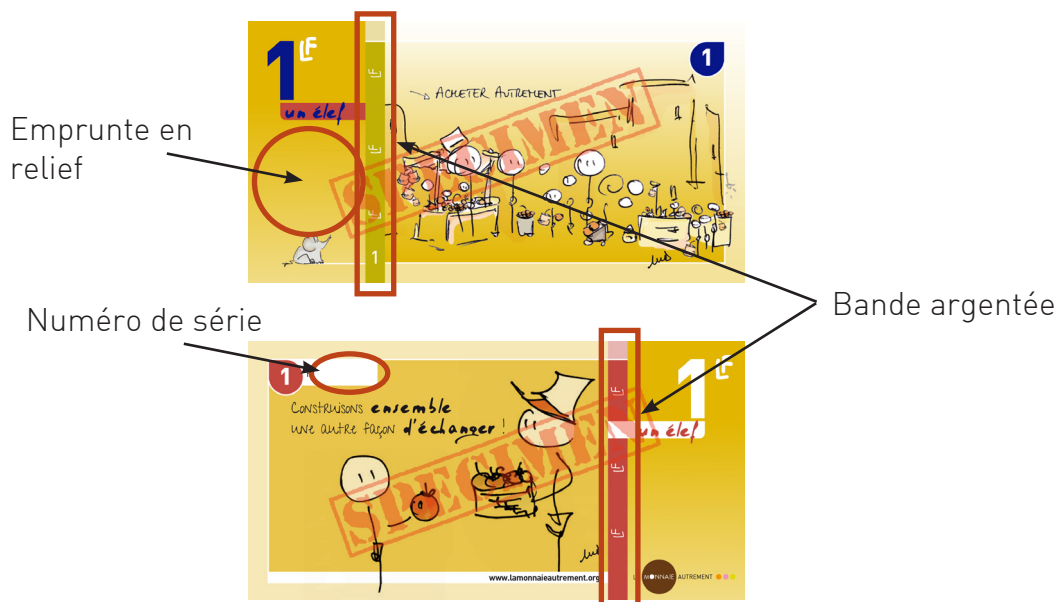
2.1 RECONNAÎTRE LES COUPONS EN CIRCULATION

Tous les billets d'élefs en circulation sont imprimés sur papier recyclé et sont de la dimension de billets de 10 euros (127 x 67 mm). Diverses techniques d'infalsification permettent d'en prévenir la reproduction et la falsification :

- . Deux couleurs non photocopiables ont été apposées :
 - au recto : le bleu électrique et la bande verticale argentée
 - au verso : la bande verticale argentée
- . Un numéro de série unique sur chaque billet
- . Une empreinte originale apposée sur chaque billet atteste de son émission officielle par la banque partenaire et garantit ainsi sa valeur en euros
- . et...une technologie que nous gardons de communiquer !

IMPORTANT

Tout billet en circulation qui ne comporterait pas TOUS ces signes de reconnaissance est un faux billet d'élefs qui ne doit pas être accepté en tant que moyen de paiement.



2.2 RECEVOIR UN PAIEMENT EN ÉLEFS

L'Élef est un moyen de paiement comme un ticket-restaurant ou un chèque-déjeuner, à cette différence qu'il permet d'effectuer tout type de transactions.

Ne pas oublier : **1 élef = 1 euro, c'est simple !**

Lorsqu'une personne vous propose de payer en élefs :

1. **Ne pas refuser le paiement en élefs** : la réussite du projet viendra notamment du nombre d'élefs en circulation.
2. **Encaisser les élefs comme si c'étaient des euros** : un paiement peut être mixte et se faire en élefs et en euros, par exemple pour faire l'appoint en centimes d'euros
3. **Rendre la monnaie en élefs** : il est possible de rendre la monnaie en Elefs sur des Elefs quand le compte est rond.

Exemple de paiements :

1. Un produit coûte 5.80 euros :

Soit le client donne 5Lf et fait l'appoint en euros avec 80 centimes, le compte est bon!

Soit il donne 10 Lf et 80 centimes d'euros, il est alors possible de lui rendre la monnaie en Elef soit 5 Lf!

POINT COMPTABLE

L'Élef est un **moyen de paiement** comme un ticket restaurant, un chèque vacance, un chèque cadeau,... Vous programmez sur votre caisse enregistreuse un nouveau mode de paiement : «élef».

Votre comptabilité reste donc en euros.

Vous utilisez dans votre comptabilité un sous-compte de la classe 5 (Trésorerie) et vous tenez un solde journalier en élefs que vous vérifiez avec vos billets d'élefs. Vos ventes sont toujours enregistrées en euros et reportées dans votre comptabilité en euros pour l'établissement de vos déclarations sociales et fiscales (TVA, BIC, IS, IR...).

Vous ne déclarez donc que des euros !

2.3 RÉAPPROVISIONNER SON FOND DE CAISSE EN ÉLEFS

Si vous ne disposez pas de suffisamment d'élefs dans votre caisse pour rendre la monnaie en élefs, vous pouvez contacter l'association pour convertir sans frais des euros en élefs ou en vous rendant à sa permanence ou à un comptoir de change.

À noter :

Cette opération fait l'objet d'un reçu signé et conservé par vos soins et par LMA.

4. J'écoule mes élefs

La richesse se crée lorsque la monnaie circule. Plus elle circulera entre les différents acteurs du Réseau de l'Élef, plus les richesses créées localement seront importantes. L'objectif est par conséquent de réinjecter rapidement dans le circuit les élefs que vous aurez perçus en les utilisant à votre tour. Pour cela, plusieurs moyens s'offrent à vous...

3.1 PAYER VOS FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES EN ÉLEFS

Certains de vos fournisseurs ou prestataires sont peut-être déjà adhérents au Réseau de l'Élef. Dans ce cas, **la manière la plus simple d'utiliser vos élefs est de les payer en élefs, c'est la voie à privilégier**, évidemment, pour la réussite du projet.

Toutefois, les commerçants doivent payer par chèque lorsque le montant du règlement dépasse la somme de 1 100 euros (article L. 112-6-1 du Code monétaire et financier). Par ailleurs, ils ne peuvent verser d'acomptes en espèces. Ne sont pas concernés les artisans et professions libérales qui restent soumis à la limite des 3 000 euros.

S'ils n'acceptent pas encore l'Élef, nous vous invitons fortement à proposer à vos fournisseurs de rentrer dans le réseau.

À noter

- . La liste des membres du réseau est accessible sur le site lamonnaieautrement.org
- . Un annuaire papier existe également ; il vous sera délivré sur simple demande à l'association

3.3 FAIRE DES REMISES EN ÉLEFS

S'il vous arrive de proposer des remises à vos client.e.s, vous pouvez le faire en élefs. Imaginons que vous faites une remise de 5 euros sur un produit qui coûte 80 euros. Le client vous donne 80 euros, vous pouvez alors lui rendre 5 Lf.

À noter : Les bénéficiaires de cette remise doivent être adhérents au Réseau de l'Élef.

3.4 VERSER EN ÉLEFS À VOS SALARIÉ.ÉS OU BÉNÉVOLES UNE PARTIE DES SALAIRES, PRIMES OU REMBOURSEMENTS

Si vous êtes une entreprise ou une association avec salarié.e.s, sur accord explicite de leur part, **vous pouvez verser en élefs à vos salarié.e.s une partie de leurs salaires, primes et indemnités de toutes sortes sous la limite de 1500 euros.**

Si vous êtes une association, vous pouvez proposer à vos bénévoles **le remboursement en élefs de certains frais** (en toute ou partie de la somme due).

POINT COMPTABLE

Il vous suffit de noter sur le bulletin de paie, à l'endroit où est notifié le mode de versement du salaire et/ou de la prime (habituellement, virement ou chèque), la part versée en virement ou chèque et la part versée en élefs.

EXEMPLE :

BULLETIN DE PAIE
Mars 2015
Période d'emploi : du 01/03/2015 au 31/03/2015
Date du paiement : 31/03/2015
Mode de paiement : ELEFS: 20€ - Vir: 896,23€

Le bulletin de paie sera rédigé en euros, ainsi que le montant de la prime.
Seul le moyen de paiement est changé.

Toutes les taxes et déclarations s'appliquent de la même manière que sur des euros.
Si une autre personne que vous est en charge de la comptabilité, n'oubliez pas de la prévenir un peu avant afin de modifier les virements/chèques bancaires.

À noter :

Le paiement en liquide d'un salarié ne peut pas excéder 1 500 euros.

Un chef d'entreprise «travailleur non salarié» peut pour sa part se payer en élefs sans limitation

3.5 PAYER EN ÉLEFS L'ADHÉSION DE VOS SALARIÉ.E.S OU BÉNÉVOLES AU RÉSEAU DE L'ÉLEF

C'est une autre façon d'«écouler» ses élefs tout en étendant le réseau.

3.5 FAIRE UN CADEAU À VOS SALARIÉ.E.S

Vous pouvez faire un cadeau à vos salarié.e.s en leur versant une somme en élefs.

Les bons cadeaux sont soumis à réglementation pour être exonérés de cotisations sociales.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous demander.

À noter :

Les bénéficiaires de ce cadeau doivent être adhérents au Réseau de l'Élef ; si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez à cette occasion leur offrir l'adhésion.

5. Je reconvertis mes élefs en euros

L'objectif de l'élef étant de dynamiser les échanges réels de biens et de services sur le territoire grâce à la circulation rapide de la monnaie au sein du réseau, toute reconversion des élefs en euros est considérée comme une fuite hors de ce circuit et diminue d'autant les bénéfices attendus localement.

Une telle reconversion est par conséquent une solution de dernier recours qui doit rester exceptionnelle autant que possible.

Si vous rencontrez des difficultés pour «écouler» les élefs encaissés, contactez l'association afin de trouver ensemble une solution adaptée à votre situation.

Si, malgré tout, la reconversion reste la seule solution, celle-ci s'accompagne d'une commission **égale à 2% du montant à reconvertir**. La valeur de cette décote pourra varier sur décision du conseil de l'Elef.

COMMENT RECONVERTIR VOS ÉLEFS EN EUROS ?

Pour cela il vous suffit d'envoyer un mail à mcdelrey@lamonnaieautrement.org afin de connaître la date de la prochaine permanence dédiée à la reconversion.

Cette opération est possible une fois par mois, vous serez ensuite remboursé par virement bancaire sous 10 jours, moins la commission de reconversion qui fera l'objet d'une facture.

POINT COMPTABLE

La décote donne lieu à une facture égale à 2 % de la somme reconvertie, que vous intégrerez dans vos comptes comme n'importe quelle facture.

QUE FINANCE LA DÉCOTE ?

Le montant de la décote est déposé sur le **fonds citoyen dont la destination est choisie collectivement via le conseil de l'Elef**. Pour l'année 2016, **5 créations d'entreprises locales ont été financées à hauteur de 4000 euros**. Ce financement a eu lieu en partenariat avec Adises Active.

6. Je suis visible !

Après validation de votre adhésion, vous apparaîtrez sur **l'annuaire en ligne de l'Elef** aurez le droit à **un post sur notre facebook** afin d'avertir nos utilisateurs de votre arrivée.

Nous vous remettons des supports de communications à afficher dans votre local :

macarons, flyers, affiches, charte de l'Elef, ainsi que des supports de communication numérique pour votre site web, signature mail, facture...etc.

7. Je souhaite être accompagné.e

En tant que prestataires, n'hésitez pas à solliciter LMA qui pourra vous apporter conseils et soutien dans votre pratique de l'Élef.

Des membres de l'équipe salariée et/ou des bénévoles de l'association viendront vous rencontrer. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous accompagner.

Ces rencontres permettront d'échanger ensemble sur votre vécu dans le réseau, de suivre et d'évaluer la circulation des éléphants, de faire le point avec vous sur ce qui fonctionne ou au contraire ce qui ne fonctionne pas, sur vos besoins et vos attentes, vos difficultés,... afin de vous accompagner au mieux et d'améliorer le projet.

8. Je souhaite rester informé.e

Une lettre d'information mensuelle est diffusée à l'ensemble des adhérent.e.s et des sympathisant.e.s de l'Élef.

Elle aborde les dernières actualités du réseau et les prochains événements.

Si vous ne la recevez pas, mentionnez-le à l'association.

9. Je participe à la vie de l'Élef

Comité d'accueil : Vous pourrez vous aussi être tiré au sort afin de participer de l'autre côté cette fois à la validation de l'entrée de nouveaux prestataires.

Conseil de l'Élef : La monnaie est pilotée par un conseil qui regroupe des représentants élus de toutes les parties. En tant que professionnel du réseau nous vous invitons donc à venir participer aux choix stratégiques.

Démarchage de vos fournisseurs : Vous êtes les mieux placés pour venir sensibiliser vos fournisseurs ou vos collègues à participer à ce projet. Nous sommes à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche.

Sensibilisation de vos clients : Nous vous invitons au quotidien à sensibiliser vos clients en leur expliquant pourquoi vous participez à l'Élef!

Les rencontres pro : L'Élef c'est aussi du lien entre les professionnels du réseau. Des rencontres conviviales sont organisées régulièrement afin de se rencontrer et de co-construire ensemble.

Comptoir de change : Si cela est pertinent vous pouvez devenir comptoir de change et proposer à vos clients d'adhérer et d'échanger des euros contre des Elefs chez vous



Merci de votre engagement !